



Stratégie nationale sur le logement du Canada fondée sur les droits de la personne

RÉSUMÉ

Mémoire présenté au gouvernement du Canada,
dans le cadre de la consultation « Parlons logement » visant
l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement

À NOTRE SUJET

Le Centre ontarien de défense des droits des locataires (le Centre) est un service juridique communautaire au mandat provincial financé par Aide juridique Ontario. Nous faisons la promotion des droits de l'homme et de la justice sociale en lien avec le logement destiné aux résidents ontariens à faible revenu par le biais d'avis juridiques et de représentations, de réformes du droit, d'organisation communautaire ainsi que de séances d'éducation et de formation.

Depuis plusieurs années, le Centre plaide en faveur de la mise en œuvre dans la législation d'une Stratégie nationale sur le logement fondée sur les droits de la personne et de l'affectation durable de fonds adéquats et stables.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

Les recommandations du Centre sont éclairées par les observations du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, que nous appuyons sans

réserve. Nos recommandations sont aussi enrichies par notre expérience à titre de représentants juridiques des locataires à faible revenu et des personnes qui sont réduites à l'itinérance en Ontario. Après des années passées à travailler étroitement avec ces personnes afin de faire valoir leur droit à du logement convenable, nous en sommes venus à comprendre leurs besoins en matière d'habitation.

Plan détaillé et intégré

- La mosaïque actuelle de programmes provinciaux et fédéraux et des enveloppes budgétaires à court terme et insuffisantes doit être remplacée par un plan national détaillé et intégré.
- Au Canada, les trois paliers de gouvernement doivent assurer l'accès à un logement convenable, abordable et accessible pour tous, particulièrement pour les communautés marginalisées et plus vulnérables.
- En outre, une stratégie nationale sur le logement doit comporter une tactique distincte pour relever les défis uniques auxquels font face les Peuples autochtones du Canada.
- Les municipalités ont besoin d'une action stratégique du gouvernement fédéral qui traite les causes structurelles sous-jacentes de la pauvreté, du logement précaire et de l'itinérance, qui fournit un cadre de travail pour la coordination et l'harmonisation des politiques entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et à l'échelle des ministères gouvernementaux et qui affecte du nouveau financement durable aux paliers requis pour mettre fin à l'itinérance au Canada.

Stratégie fondée sur les droits intégrant trois types d'obligations

- **Obligations primordiales** – Ces obligations s'appliquent à toutes les politiques et à tous les programmes actuels et comprennent les obligations relatives à l'administration des programmes sans discrimination et à la satisfaction des besoins fondamentaux et d'urgence.
- **Engagements et cibles à court terme** – Il s'agit d'obligations d'atteindre des cibles convenues assorties d'échéances, p. ex. accroître les niveaux d'aide sociale ou le salaire minimum d'un pourcentage donné ou mettre en place un nouveau programme d'intégration communautaire dans un délai d'un an. Les engagements à courte échéance doivent être concrets, réalistes et fondés sur des politiques gouvernementales déterminées. Les engagements doivent être mis à jour régulièrement.
- **Objectifs à plus long terme** – À longue échéance, l'objectif central devrait être l'engagement public du gouvernement d'éliminer l'itinérance parce qu'elle contrevient aux droits de la personne, et non simplement par stratégie. Cet engagement doit être intégré à une stratégie nationale en matière d'habitation et d'itinérance. Il doit être réalisé dans un délai raisonnable et être fondé sur un

échancier établi et réaliste compte tenu des ressources disponibles et des autres défis à relever.

Multiplicité de solutions

- Dans des régions à l'échelle du Canada, les réalités des différentes communautés autochtones et des divers groupes aux besoins particuliers en matière d'habitation nécessitent une multitude d'options et de solutions souples en matière de logement.
- Les solutions comprennent divers types de nouveaux logements sociaux véritablement abordables et construits à cette fin, des ressources adéquates pour veiller à la qualité et la durabilité des habitations, des suppléments de loyer / allocations au logement pour le marché locatif privé, du soutien pour les personnes qui ont besoin de services et de programmes pour vivre de façon indépendante dans la dignité, une conception d'unités de logement et d'immeubles accessibles et sans obstacle ainsi que la prévention de l'itinérance et de l'expulsion.
- Un logement véritablement abordable est une habitation pour laquelle un locataire paie un loyer qui représente moins de 30 % du revenu familial avant impôt.

Intégration aux stratégies de réduction de la pauvreté

- On estime que 4,8 millions de Canadiens vivent dans la pauvreté et mènent un combat quotidien pour subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux.
- Une stratégie nationale sur le logement doit être élaborée en tenant compte des questions de sécurité du revenu, comme les prestations d'aide sociale et les taux de salaire minimum insuffisants et l'accès à l'assurance-emploi.

Veillez consulter le mémoire présenté par le Centre pour connaître toutes nos recommandations en matière de stratégie nationale du logement présenté au gouvernement fédéral, au gouvernement de l'Ontario et aux municipalités.